

**CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE RENDU**Séance du jeudi 16 décembre 2021 – 20H – Salle des Fêtes

Session	Publique		
Référence	CM-CR-2021-11-02		
Conseillers en exercice : 14 Conseillers présents : 12 Conseillers votant : 14	Présents	CLEMOT Céline FRINGANT Christel HAMON Jacqueline LABARRE Séverine LEMARIÉ Solène ORAIN Pierrette SURGET Chantal	BIORET Jean-Pierre BOUCARD Sébastien JODAR Damien (arrivé à 20H04) LE BORGNE André NICOLAS Michael
Absent(s) excusé(s)		MAINIER Matthieu et PEIGNET Antony	
Procurations(s)	Matthieu MAINIER qui donne procuration à André LE BORGNE Antony PEIGNET qui donne procuration à Michaël NICOLAS		
Secrétaire de séance	Madame SURGET Chantal		
Début de la séance	20H00	Fin de la séance	22H07

Date de la convocation du Conseil municipal : **09/12/2021**Date d'affichage : **10/12/2021****MENTION D’AFFICHAGE**

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil-municipal en date du **2 novembre 2021**, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le **9 novembre 2021** dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 9 décembre 2021, nous, André LE BORGNE, Maire de BOUEE, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le **jeudi 16 décembre 2021 à 20H00**, en salle des fêtes en raison du contexte sanitaire,

PROCÈS VERBAL

L’an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre, Le Conseil Municipal de BOUE, légalement convoqué, s’est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE BORGNE André, Maire.

ORDRE DU JOUR

Avant d’aborder l’ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l’assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l’unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne **Chantal SURGET**, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

PROJETS DE DELIBERATIONS

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
LE BORGNE André	2021-12-01	Assemblées – composition de la CCID	<i>Pour</i>	14
			<i>Contre</i>	0
			<i>Abstention</i>	0
			<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
LE BORGNE André	2021-12-02	Assemblées – Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale	<i>Pour</i>	14
			<i>Contre</i>	0
			<i>Abstention</i>	0
			<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
LE BORGNE André	2021-12-03	Ressources Humaines – protocole d'accord d'aménagement du temps de travail des agents municipaux à compter du 01/01/22	<i>Pour</i>	14
			<i>Contre</i>	0
			<i>Abstention</i>	0
			<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
LE BORGNE André	2021-12-04	Restaurant scolaire – protocole d'accueil individualisé « panier repas »	<i>Pour</i>	14
			<i>Contre</i>	0
			<i>Abstention</i>	0
			<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
LE BORGNE André	2021-12-05	Avis du Conseil Municipal sur le projet de modification simplifiée n°6 du PLU de la Commune de FROSSAY	<i>Pour</i>	14
			<i>Contre</i>	0
			<i>Abstention</i>	0
			<i>Ne prend pas part au vote</i>	0
LE BORGNE André	2021-12-06	Affaires sociales – subvention exceptionnelle aux restos du cœur	<i>Pour</i>	14
			<i>Contre</i>	0
			<i>Abstention</i>	0
			<i>Ne prend pas part au vote</i>	0

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés. Il précise que le point n°9 prévu à l'ordre du jour est reporté à la séance de conseil prévue le 22 février 2022.

Il demande l'autorisation du Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- **Affaires sociales – subvention exceptionnelle aux restos du cœur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Chantal SURGET se propose d'être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

2. COMPTE RENDU SÉANCE du 02/11/2021

Monsieur le Maire demande si le compte rendu du dernier conseil amène des observations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le présent compte rendu. (Damien JODAR n'a pas pris part au vote arrivé à 20H04).

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM

Le Maire rend compte à l'assemblée des Décisions qu'il a prises en vertu de la délibération en date du 27 mai 2020 :

- ✓ Signature d'un devis auprès de CHARRIER TP pour la mise à jour des travaux de la RD90 : reprise des accotements après bitume chaussée par le département (montant : **3299,16€ TTC**)
- ✓ Signature d'un devis auprès de SAGELEC : ajout d'un réducteur de pression et d'un ballon pour les toilettes publiques (montant : **626,79€ TTC**)

Damien JODAR arrive à 20H04.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations.

4. ASSEMBLÉES – DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que Patrick LE ROL lui a présenté le 3 novembre sa démission. La Commune étant de moins de 1 000 habitants, l'effectif du conseil est désormais de 14 membres au lieu de 15.

Le tableau du Conseil Municipal est ainsi le suivant :

Fonction¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM
Maire	M.	LE BORGNE André
Première Adjointe	Mme	SURGET Chantal
Deuxième Adjointe	Mme	LABARRE Séverine
Troisième Adjoint	M.	PEIGNET Antony
Quatrième Adjoint	M.	NICOLAS Michaël
Conseiller Municipal	M.	BOUCARD Sébastien
Conseillère Municipale	Mme	LEMARIE Solène
Conseiller Municipal	M.	JODAR Damien
Conseillère Municipale	Mme	HAMON Jacqueline
Conseillère Municipale	Mme	FRINGANT Christel
Conseiller Municipal	M.	MAINIER Matthieu
Conseiller Municipal	M.	BIORET Jean-Pierre
Conseillère Municipale	Mme	ORAIN Pierrette
Conseillère Municipale	Mme	CLEMOT Céline

5. ASSEMBLÉES – COMMISSION COMMUNALES

Patrick LE ROL était membre des commissions communales suivantes :

- Commission VOIRIE/AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT
- *Commission URBANISME*

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur son remplacement ou non dans ces commissions.

Christel FRINGANT se déclare intéressée mais ne serait disponible qu'en soirée.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de reporter ce point à la prochaine séance de Conseil prévue le 11 janvier prochain afin de laisser le temps à tout le monde de réfléchir à un éventuel positionnement.

6. ASSEMBLÉES – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. La commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Patrick LE ROL ayant démissionné, il est nécessaire de le remplacer. Céline CLEMOT se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE de proposer au Centre des Finances Publiques :

Délégués Titulaires :

André LE BORGNE (Maire)

BIORET Jean-Pierre, **CLEMOT Céline**, JODAR Damien, LABARRE Séverine, ORAIN Pierrette, SURGET Chantal

Membres extérieurs : NICOLAS Jean-Paul, VANNERAUD Marie-Odile, FURET Roger, RASTEL François, ARDEOIS Philippe

Délégués Suppléants :

BOUCARD Sébastien, FRINGANT Christel, HAMON Jacqueline, LEMARIE Solène, MAINIER Matthieu, NICOLAS Michaël, PEIGNET Antony

Membres extérieurs : BOUHIER Albert, ROUSSEAU Claude, PINEAU Frédéric, CHOTEAU Bastien

7. ASSEMBLÉES – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

En application des articles R123-7 et suivants du code de l’action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d’administration du CCAS sont élus par le conseil municipal et rappelle qu’il en est le président de droit.

Il précise que le nombre des membres de ce conseil ne peut être supérieur à 16 et inférieur à 8, et qu’il doit être pair puisqu’une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l’autre moitié par le Maire. Suite à la démission de Patrick LE ROL de ses fonctions de conseiller municipal, il est nécessaire de désigner son remplaçant. Solène LEMARIÉ se porte candidate.

Solène LEMARIÉ précise que les mardis soir sont compliqués pour être présente à une réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de maintenir à 8 membres du Conseil d’Administration du CCAS ;
- ✓ **DESIGNE Solène LEMARIE** comme membre du Conseil d’Administration du CCAS portant la liste suivante des membres élus du Conseil municipal :

Céline CLEMOT – Séverine LABARRE – Solène LEMARIE et Chantal SURGET

8. ASSEMBLÉES – DÉLÉGUÉS ET RÉFÉRENTS COMMUNAUX AUPRES DES INSTANCES EXTÉRIEURES

Patrick LE ROL était délégué communal titulaire du syndicat intercommunal Atlantic’eau.

Rappel des délégués communaux :

Collège électoral Estuaire et Sillon :

Délégué(s) titulaire(s) : NICOLAS Michaël

Délégué suppléant : BIORET Jean-Pierre

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

Commission territoriale Campbon-Sillon :

Délégué(s) titulaire(s) : LE ROL Patrick

Délégué suppléant : BOUCARD Sébastien

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire en remplacement de Patrick LE ROL. Sébastien BOUCARD se porte candidat pour être délégué titulaire. Il reste à pourvoir la fonction de délégué suppléant. La question sera posée à Matthieu MAINIER et la délibération sera présentée le 11 janvier 2022.

9. RESSOURCES HUMAINES – INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Le comité technique départemental du centre de gestion de la fonction publique devant être consulté au préalable (prochaine session prévue le 28 janvier 2022) d'une décision du Conseil Municipal, le sujet est reporté à la séance du 22 février 2022.

10. RESSOURCES HUMAINES – PROTOCOLE D'ACCORD DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS MUNICIPAUX

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale la durée hebdomadaire est fixée à 35 heures par semaine.

Les collectivités territoriales bénéficiaient cependant, en application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

Plus de 20 ans après l'instauration de cette possibilité de dérogation, cette faculté a été remise en cause par l'article 47 de la **loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique**.

En effet, cet article a posé le principe d'un retour obligatoire **à compter du 1er janvier 2022** aux **1 607 heures annuelles de travail** et organise la suppression de ces régimes plus favorables. Pour ce faire, un délai d'un an a été donné aux collectivités et établissements à compter du prochain renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales pour délibérer.

Ainsi, tous les congés accordés réduisant la durée du travail effectif sans base légale ou réglementaire ne peuvent plus être maintenus (exemples : jour d'ancienneté, jour du maire ou du président, congés de pré-retraite, ponts, etc.) **à compter du 1er janvier 2022**.

Les agents non annualisés (service administratif et technique) sont concernés par cette disposition car bénéficiaient jusqu'alors de 33 jours de congés annuels (base temps plein) soit 25 Jours + 2 Jours de Fractionnement + 6 Jours de congés supplémentaires.

Les agents concernés ont été concertés et la nouvelle organisation décrite dans le projet de protocole permet de maintenir ces jours supplémentaires par des RTT en contrepartie de temps hebdomadaire supplémentaire (environ 30 min par semaine). Plusieurs rythmes hebdomadaires sont proposés.

Cette nouvelle organisation permettra à tous les agents (y compris annualisés) de bénéficier des 2 jours de congés de fractionnement. Ce protocole essaie d'indiquer l'ensemble des dispositions organisant le temps de travail (cf. annexe jointe à la délibération).

Le Comité technique départemental a rendu un avis (cf. annexe remise aux conseillers).

Pierrette ORAIN demande si les agents bénéficient de jours exceptionnels d'absence pour mariage, naissance, décès dans la famille. Il est répondu qu'ils peuvent en bénéficier. Ce n'est pas mentionné pour le moment dans le protocole pour donner de la souplesse et permettre de traiter les demandes au cas par cas en s'appuyant aussi du cadre légal existant.

Christelle FRINGANT demande si ce nouveau protocole a une incidence sur la possibilité de modifier le planning entre l'hiver et l'été pour des métiers comme pour les services techniques. Il est répondu que le protocole n'a pas été volontairement trop précis sur ce point pour donner de la souplesse dans l'organisation des services.

Jean-Pierre BIORET demande des précisions sur le Compte Epargne Temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE le projet de protocole d'accord d'aménagement du temps de travail des agents municipaux tel que présenté en annexe ;

11. RESTAURATION SCOLAIRE – INSTAURATION D’UN PROTOCOLE D’ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI) ET TARIF « PANIER REPAS »

La Commune a été sollicitée d’accueillir un enfant sur le temps de pause méridienne avec un panier repas fourni par ses parents pour des raisons de santé. La Commune a accepté à titre expérimental de mettre en place cette disposition sans facturation. Les essais sont concluants.

Côté tarification, seul un tarif unique repas est prévu (3,60 € le repas). Le cout moyen actuel du repas fourni par le prestataire est d’environ **2,70 – 2,80 €** (hors fluides et personnel).

Afin de pouvoir pérenniser cette solution pour des enfants le nécessitant pour des raisons de santé (disposition particulières, allergies importantes), il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet de Protocole d’Accueil Individualisé et d’instaurer un tarif « panier repas » à 1 € (permettant ainsi de prendre en compte une partie des couts de fonctionnement autre que le repas)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, VALIDE le projet de protocole d’accueil individualisé « panier repas » tel que présenté au Conseil.

12. FINANCES – ELABORATION DU BUDGET 2022

La Commission finances/Budget s’est réuni le 4 décembre dernier et a acté une proposition d’organisation et de calendrier pour élaborer le budget 2022.

Toutes les informations sont résumées dans le document en annexe présenté à l’Assemblée.

13. URBANISME – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLU DE FROSSAY

La communauté de communes Sud Estuaire a sollicité la commune pour donner un avis sur le projet de modification simplifiée n°6 du PLU de Frossay, commune limitrophe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet présenté.

14. AFFAIRES SOCIALES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX RESTOS DU COEUR

Le Maire rappelle que pendant le week end de la Toussaint, le centre des restos du cœur de Savenay a été cambriolé. Plus de 1 700 kg de denrées alimentaires ont été volées.

Une solidarité a commencé à se mettre en place par les communes du territoire qui ont décidé d’apporter une aide exceptionnelle au site de Savenay des restos du cœur.

Il est proposé au Conseil Municipal d’attribuer une aide exceptionnelle au centre des restos du cœur de Savenay et d’en définir le montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité DECIDE d’attribuer une subvention de 200 € (DEUX CENT) au site des restos du cœur de Savenay sous forme de bon d’achat ou tout autre moyen permettant d’aider directement le site.

15. QUESTIONS DIVERSES – RETOURS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- ✓ **RD 90** : les travaux sont enfin terminés. Les travaux côté mairie correspondent à une dépense de **38 406,25 € HT** avec une subvention départementale et aide au titre des amendes de police à hauteur de **39 % (15 364 €)**. Le Département a quant à lui pris en charge la réhabilitation de l’enrobé en agglomération pour un montant d’environ **40 000 €**.
- ✓ **Toilettes publiques** : elles sont désormais opérationnelles depuis début décembre. Un pare vue va être installé derrière les urinoirs pour préserver l’intimité des usagers. La réalisation a coûté **37 639,09 € HT**, aidé par une subvention départementale de **63% (23 632 €)**.

- ✓ Projet de « sémaphore » de Rohars : Le Maire indique qu'un permis d'aménager a été déposé par le conservatoire du Littoral au sujet du projet de réaménagement du site de Rohars avec un projet de Sémaphore comme il peut exister à St Etienne de Montluc. Une réunion de présentation du projet a eu lieu et les élus ont fait part de leurs réserves et demandé que le projet soit revu. Une réponse par avis du Maire au permis d'aménager a également été faite en précisant les réserves et questions qui se posent sur le dossier présenté.
- ✓ Un document retraçant un bilan législatif du mandat 2017-2022 a été adressé par Madame la Députée. Il est consultable en Mairie.
- ✓ La communauté de Communes propose une nouvelle édition de l'action « Boîte de Noël Solidaire ». Les boites peuvent être remises en mairie jusque début janvier

Solène LEMARIÉ quitte la séance à 21H23.

- ✓ Stores et rideaux occultant salle de motricité de l'école des courlis : 3 devis ont été réceptionnés, après étude des propositions, une offre sera retenue pour réaliser les travaux

Le Maire propose un tour de table.

Chantal SURGET :

- ✓ Une commission solidarités-emploi de la CCES a eu lieu. Un bilan de la semaine bleue a été fait et ont été abordés les sujets de la mutuelle solidaire et boîte solidaire.
- ✓ Les membres du CCAS préparent les colis pour les aînés
- ✓ Un point avec le prestataire de restauration collective (restoria) est programmé vendredi 17 décembre matin.

Jacqueline HAMON :

- ✓ Au nom d'Antony PEIGNET, elle demande si possible du renfort pour l'organisation du spectacle de Noël pour les enfants prévu samedi 18 décembre prochain. La préparation débutera à 9H30.

Pierrette ORAIN :

- ✓ Une commission mobilité de la CCES a eu lieu. Le projet de territoire concernant la mobilité doit être terminé pour juin 2022. Un travail est mené actuellement avec les élus sur les liaisons douces, un projet d'éclairage d'aubettes de bus avec mâts solaires et d'un projet de point de location de vélos à Bouée.
- ✓ Les illuminations ont été mises en place. Beaucoup de retours positifs sauf entre la mairie et l'église ou une sensation de vide peut se faire sentir.

Michael NICOLAS :

- ✓ Une commission SPANC et assainissement CCES a fait le point sur les travaux programmés. 42 Millions d'Euros ont été programmés. Un comité stratégique a eu lieu. 11 000 ragondins ont été capturés.

A Bouée une prévision de travaux à la station d'épuration et au poste de relevage de la Nöé.

Séverine LABARRE :

- ✓ Une commission petite enfance CCES a abordé la réflexion sur les actions parentalités. La prochaine réunion aura lieu le 18 janvier à Bouée.
- ✓ Les élus du Temple de Bretagne seraient intéressés de venir visiter l'école des courlis. Une visite est en cours d'organisation.
- ✓ Pendant les vacances de Noël, deux centres de loisirs seront ouverts (à Savenay et Prinquiau) et ils sont déjà complets.
- ✓ Il est demandé d'améliorer la communication par la CCES sur les projets envisagés et pour lesquels la commune pourrait être concernée.

Céline CLEMOT avait les mêmes points que Séverine LABARRE à préciser

Jean-Pierre BIORET :

- ✓ Retour sur la dernière réunion du projet de parc naturel régional. L'Estuarium va transmettre une newsletter sur le projet et celui d'une Réserve Naturelle Régionale, Bouée serait concernée.
- ✓ Les travaux de remise en terre du cimetière sont terminés. La porte de l'ossuaire a été remplacée
- ✓ Il est demandé où en est la vente du désherbeur thermique pour libérer l'espace. Les démarches sont en cours.
- ✓ Les services techniques sont toujours en attente de la carte grise de la remorque et de la citerne. L'entreprise a contacté tout récemment la mairie à ce sujet. Jean-Pierre BIORET précise qu'il serait bon de revoir avec elle la question de l'anneau de remorque qui n'est pas encore livré.
- ✓ Un dépôt sauvage provenant de camions avec des gravats, bétons a été repéré et sur un chemin entre la route de Lavau-sur-Loire et la route de la Boutonnais. Des Branchages ont aussi été déposés à côté des containers de la Paclais.

Le Maire précise que les vœux à la population sont annulés en raison du contexte sanitaire. Des cartes de vœux seront distribuées aux habitants.

Les prochains Conseil Municipaux sont programmés **mardi 11 janvier, mardi 22 février et mardi 5 avril 2022 à 20H.** Il aura lieu en salle du Conseil en Mairie. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H07.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2021-12-01

OBJET : ASSEMBLÉES – COMPOSITION DE LA CCID

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE de proposer au Centre des Finances Publiques :

Délégués Titulaires :

André LE BORGNE (Maire)

BIORET Jean-Pierre, **CLEMOT Céline**, JODAR Damien, LABARRE Séverine, ORAIN Pierrette, SURGET Chantal

Membres extérieurs : NICOLAS Jean-Paul, VANNERAUD Marie-Odile, FURET Roger, RASTEL François, ARDEOIS Philippe

Délégués Suppléants :

BOUCARD Sébastien, FRINGANT Christel, HAMON Jacqueline, LEMARIE Solène, MAINIER Matthieu, NICOLAS Michaël, PEIGNET Antony

Membres extérieurs : BOUHIER Albert, ROUSSEAUX Claude, PINEAU Frédéric, CHOTEAU Bastien

DCM 2021-12-02

OBJET : ASSEMBLÉES – CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

- VU** *le Code général des collectivités territoriales,*
VU *l’article R.123-7 et suivants du Code l’action sociale et des familles ;*
VU *la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2020 ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- ✓ **DECIDE** de maintenir à 8 membres du Conseil d’Administration du CCAS ;
- ✓ **DESIGNE Solène LEMARIE** comme membre du Conseil d’Administration du CCAS portant la liste suivante des membres élus du Conseil municipal :

Céline CLEMOT – Séverine LABARRE – Solène LEMARIE et Chantal SURGET

DCM 2021-12-03

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – PROTOCOLE D’ACCORD D’AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

- VU** *la Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l’emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu’au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;*
VU *la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 47 ;*
VU *le Code général des collectivités territoriales,*
VU *l’avis du Comité technique départemental en date du 19 octobre 2021 ;*
VU *l’avis complémentaire du Comité technique départemental en date du 15 novembre 2021 ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- ✓ **VALIDE** le projet de protocole d’accord d’aménagement du temps de travail des agents municipaux tel que présenté en annexe ;
- ✓ **DIT que** ce dernier sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d’informer les agents municipaux de ces dispositions.

DCM 2021-12-04

OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE - PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ « PANIER REPAS »

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
VU le protocole proposé en annexe ;
VU la délibération en date du 12 janvier 2021 fixant les tarifs municipaux de l'année 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** le projet de protocole d'accueil individualisé « panier repas » tel que présenté en annexe ;
- ✓ **FIXE** le tarif d'inscription au restaurant scolaire « panier repas » à **1 € (UN EURO)** et **PRECISE** que cela sera applicable à compter du **1^{er} janvier 2022** ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document afférent à la présente décision

DCM 2021-12-05

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLU DE LA COMMUNE DE FROSSAY

Le Maire indique que La Communauté de Communes Sud Estuaire a sollicité la commune, par courrier reçu le 13 octobre 2021, pour donner un avis sur le projet de modification simplifiée n°6 du PLU de Frossay, commune limitrophe (cf. document en annexe).

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'Urbanisme ;
VU le projet de modification n°6 du PLU de la Commune de FROSSAY tel que présenté en annexe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet tel que présenté de modification simplifiée n°6 de la Commune de FROSSAY
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document afférent à la présente décision.

DCM 2021-12-06

OBJET : AFFAIRES SOCIALES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RESTOS DU COEUR

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Budget de l'Exercice 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'attribuer une subvention de **200 € (DEUX CENT)** au site des restos du cœur de Savenay sous forme de bon d'achat ou tout autre moyen permettant d'aider directement le site ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document afférent à la présente décision.